

Initiatives ministérielles

équipe avec le gouvernement sur cette question. Je ne dis pas que c'est nous qui avons absolument raison. Je sais qu'on a fait dire bien des choses à bien des gens durant ce débat. Je demande simplement au député d'attendre un instant.

La population de l'Île-du-Prince-Édouard est légèrement plus nombreuse que celle de ma circonscription. Cette province est représentée par quatre députés, et ma circonscription par un seul. Il y a ici une utilisation disproportionnée des ressources. Si nous voulons être responsables sur le plan financier, nous devons faire une utilisation équitable des recettes fiscales. Dans ma circonscription, les traversiers ne bénéficient d'aucune subvention fédérale. . .

M. Worthy: C'est prévu dans la Constitution.

Mme Hunter: Je comprends que le service de traversier est prévu dans la Constitution. Cependant, la Constitution n'exige pas que nous donnions de l'argent aux sociétés étrangères à qui ce projet rapportera des bénéfices. Notre devoir consiste à donner des emplois aux Canadiens et à nous servir du régime fiscal à cette fin.

Même en écartant les préoccupations environnementales dont j'ai parlé dans mon discours, je ne crois pas que ce projet puisse nous aider à nous acquitter de notre devoir. En parlant d'hypocrisie, je crois que le député devrait se demander si c'est hypocrite ou non de la part du gouvernement de faire adopter une mesure législative sur le processus d'évaluation environnementale et de ne pas tenir compte des recommandations faites à cet égard.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, je commencerai par quelques commentaires sur les dernières paroles de la députée de Saanich—les Îles du Golfe.

Je suis d'une circonscription qui compte pratiquement plus d'habitants que l'Île-du-Prince-Édouard et je ne suis pas indigné que l'Île-du-Prince-Édouard ait quatre députés fédéraux, et je ne crois pas que d'autres députés devraient s'en indigner non plus ou soulever des questions à ce sujet. Cela est un trait de notre Confédération. Cela fait partie du phénomène de compromis dont on ne retrouvait pas la trace dans l'intervention de la députée. Le Canada est fondé sur le compromis, notre Confédération aussi.

Affirmer que ceux qui ne s'opposent pas au projet de loi manquent de courage n'est pas seulement insultant, mais dénote une incompréhension totale de la situation de la part de la députée.

• (1545)

Il est évident que le pont crée des problèmes. Il est évident qu'il y a des problèmes environnementaux qu'il

faudra surmonter. Bien sûr, des questions se posent au sujet de la rentabilité du pont. Tout cela sera réglé et tout cela est prévu dans le projet de loi.

Tout ce que le projet de loi vise, c'est donner un atout économique aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et des provinces maritimes. Il ne s'agit pas de priver la Colombie-Britannique de quoi que ce soit ou de briser la Confédération, il s'agit plutôt de renforcer la Confédération et de renforcer l'économie des Maritimes. Il faut être des Maritimes pour comprendre cela.

Bien sûr, nous prenons des chances. Bien sûr, nous prendrons toujours des chances. Nous ne pouvons pas transplanter toutes les ressources de la Colombie-Britannique dans les Maritimes, nous devons tirer le meilleur parti des ressources que possèdent ces provinces. La députée nous insulte en déclarant que notre attitude équivaut à manquer de courage.

Je veux ajouter quelque chose. La députée a exprimé une préoccupation au sujet des 600 et quelque employés qui risquent de perdre leur emploi après la construction du pont. Chacun d'entre nous, et je sais que je parle pour les libéraux et les conservateurs des Maritimes, s'en inquiète. Il y a cependant une solution. Mais ce n'est pas une raison pour mettre un frein au développement économique des Maritimes. Ces gens ne seront pas abandonnés, ils trouveront peut-être un autre emploi et je sais que le gouvernement s'occupera d'eux.

Donc, que la députée ne se serve pas de ces gens comme prétexte, ne se laisse pas aveugler par l'appui que donne son parti aux syndicats et n'y cherche par le prétexte pour voter contre le projet de loi.

Mme Hunter: Monsieur le Président, ce n'est là, je crois, qu'une autre preuve d'un manque flagrant de respect pour des opinions divergentes. En ces derniers jours de la présente législature, il est indigne du député de laisser entendre que je calomnie les Canadiens de la région de l'Atlantique.

En tant que députée, je représente tous les Canadiens et pas seulement les électeurs de Saanich—Les Îles-du-Golfe. Je crois que ma longue expérience comme membre du comité atteste que je comprends beaucoup mieux que le député la Confédération et les concessions mutuelles qu'elle suppose.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, en cette dernière heure de débat sur le lien fixe entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, je me réjouis de pouvoir dire que j'appuie entièrement la notion de franchissement, ce projet de loi et la construction au plus tôt de cet ouvrage.